

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Samedi 16 octobre 2021 - SÈTE

ATELIER CARTOGRAPHIQUE - 9H30-14H - 11 PARTICIPANTS

Commission particulière du débat public (CPDP)

M. Étienne BALLAN Président

M. Antoine LANDEAU Secrétaire général adjoint de la CPDP

M. Arthur LAUNEAU Membre

Intervenants

Frédéric Autric,Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Yannick Bocquenet, Responsable projets concertation, RTE **Olivier Giret,** Cerema



[Manque le début de l'enregistrement 0:00:00.9]

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

C'est la règle du jeu. On est ensemble jusqu'à à peu près 14h. Je voudrais vous remercier déjà d'avoir fait l'effort de venir. On sait que c'est samedi matin. C'était aussi un moment intéressant pour que tout le monde puisse se rendre disponible. On a trois ateliers cartographiques sur ce débat public. L'un a eu lieu hier à Arles, celui de ce matin à Sète et le prochain à Perpignan la semaine prochaine, jeudi prochain. Avant de vous exposer un peu le déroulement de l'atelier, je propose que l'on fasse ce petit tour de présentation. Après, je vous expliquerai la manière dont l'atelier va se dérouler. Qui veut démarrer ? On n'a pas beaucoup de femmes aujourd'hui. Madame, s'il vous plaît.

... M^{me} Carmen BATE - Organisation des producteurs du sud

Bonjour, je suis Carmen BATE, chargée de mission pêche professionnelle à l'Organisation des producteurs du sud. Nous sommes une structure qui représente environ 150 navires sur toute la méditerranée, en Occitanie, PACA et Corse.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci.

[Inaudible 0:01:07.9]

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci.

[Inaudible 0:01:12.0]

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci beaucoup.

... M. Yannick BOCQUENET, RTE

M. Yannick BOCQUENET, Réseau transport d'électricité, responsable de projet en concertation.

... M. Philippe GABAUDAN, Mairie de Palavas-les-Flots

M.Philippe GABAUDAN, Directeur général adjoint de la mairie de Palavas-les-Flots.



... M. Alexis DARQUIN, Chef de projet développement durable Equinor

Alexis DARQUIN, développeur Equinor [inaudible 0:01:53.1]

... M. Antoine LANDEAU, Secrétaire général adjoint de la CPDP

Antoine LANDEAU, Secrétaire général adjoint de la Commission du débat public.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DRFAL Occitanie

Frédéric AUTRIC, représentant du maître d'ouvrage au ministère de la Transition écologique à la DREAL Occitanie à Montpellier.

... M. Patrick MICHEL, consultant en évaluation environnementale

Patrick MICHEL, j'étais directeur environnement et développement durable dans le groupe Egis. Je suis actuellement consultant en évaluation environnementale.

... M. Sylvain CORLAY, Siemens Gamesa

CORLAY Sylvain, je suis directeur de développement en éolien onshore pour Siemens Gamesa.

... M. Matthieu PETTE, Cartographe

 $Mat thieu\,PETTE, cartographe\,ind\'ependant\,en\,cours\,d'\'etude\,pour\,travailler\,sur\,la\,concertation\,\'eolienne.$

... M. Olivier GIRES, RMA

Bonjour, Olivier GIRES, RMA, appui technique à la maîtrise d'ouvrage.

... M. Arthur LAUNEAU, Membre de la CPDP

Bonjour à toutes et tous. Je m'appelle Arthur. Je suis membre de l'équipe du débat.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci beaucoup. Je vous propose que l'on fasse une petite présentation. Je vais vous évoquer un peu les raisons de notre réunion, la manière dont elle va se dérouler et un peu les principes. On va éteindre la lumière et je vais vous proposer de vous tourner. Ce n'est vraiment pas terrible comme conditions... Je vais passer en diaporama et l'on va voir ce que ça va donner. On est donc dans ce deuxième atelier cartographique à Sète. Je vais prendre un quart d'heure à peu près pour vous présenter le contexte de



cet atelier, les objectifs, son déroulement, et commencer un peu à parler des données cartographiques avec lesquelles on va travailler ce matin.

Un premier rappel qui est très important. Je pense que la plupart d'entre vous ont déjà suivi des moments du débat public, mais pas forcément tous. Pas forcément de la même manière. Je précise qu'un débat public, et notamment celui-ci, c'est un débat qui est assez démultiplié en de nombreux dispositifs, modes de réunions, à la fois sur les territoires, à la fois en ligne sur les questions un peu plus techniques, dans les médias et de différentes façons. Pour avoir une vision très globale d'un débat public, le Code de l'environnement est assez précis puisqu'il indique qu'un débat public est le premier temps de la participation du public en amont des projets lorsque toutes les options sont encore possibles. Par définition, le débat doit porter sur l'opportunité du projet, sur les objectifs qu'il poursuit et ses caractéristiques. Évidemment, cela veut dire un champ extrêmement large de questionnements. À partir du moment où l'on a porté un débat public sur un projet d'éolien flottant, en réalité l'on porte un débat public sur les questions d'énergie, sur les questions de territoires, sur les questions de modes de vie dans le futur, etc. À l'intérieur de ce débat public, si vous pouvez vous présenter...

... M. Olivier GUIRAUD, FEE

Olivier GUIRAUD [inaudible 0:05:27.6] éolienne et air.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci. Dans le débat, il y a un sujet parmi d'autres qui est celui qui va nous occuper aujourd'hui. C'est la question de la localisation de zones préférentielles. Que l'on soit tout à fait au clair ensemble, cela fait partie des caractéristiques du projet. Il n'y a pas d'obligation de traiter ce sujet dans un débat public, mais de fait le lieu fait partie des caractéristiques. Logiquement, on a décidé effectivement de le traiter. C'est par ailleurs — on va en parler — une attente de la maîtrise d'ouvrage d'entendre le public sur ce sujet. Mais, je voulais insister sur le fait que c'est évidemment un point non pas de détail, mais un point parmi d'autres dans le débat public.

Concrètement, la saisine de la CNDP par les deux porteurs de projet mentionnait le souhait de la part de ces porteurs de projet que le débat public sert à identifier trois zones favorables à l'éolien, au moins trois zones. C'était un peu comme ça. Et, si possible au moins une zone au large du sud PACA et une au large de l'Occitanie. Attention, je voudrais être tout de suite très précis. Il ne s'agit pas d'une commande. Vous n'êtes en rien tenu par ce qui est écrit. Simplement, c'est important de savoir ce que l'État a voulu dans le débat public et ce qu'il en attend. Il l'a dit à plusieurs reprises. Et, ses représentants ici présents le confirmeront. Mais, attention, ce n'est pas l'État qui organise le débat public. Par définition, vous pouvez évidemment vous éloigner complètement de cette chose-là, critiquer ces éléments-là, et ne pas forcément suivre. Il ne s'agit pas d'une consigne ou d'une commande.

Pour l'identification, l'État a préparé avant le débat public un travail sur quatre macro-zones. Il a identifié en fait le golfe du Lion et le golfe de Fos comme des zones préférentielles à ce stade pour le développement de l'éolien flottant. Vous allez voir, ces quatre macro-zones sont reproduites sur à



peu près toutes les cartes que vous allez manipuler aujourd'hui. Elles sont caractérisées par des fonds relativement plats parce que c'est le plateau continental, des profondeurs qui oscillent entre 80 et 100 m environ, et des distances à la côte qui varient là aussi. Cela dépend de là où l'on prend la mesure, bien évidemment. Mais, grosso modo, entre 18 et 55 km environ.

Dans le cadre de la préparation et du travail préparatoire du débat public, en 2020, l'État a conduit un premier travail avec les acteurs du Conseil maritime de façade. Une partie d'entre vous ici est membres du Conseil maritime de façade, d'autres non. Et, ce travail a été fait en 2020. D'abord en 2018, c'était l'instruction des macro-zones. Et, en 2020, il a proposé aux acteurs de réfléchir à l'identification de zones préférentielles à partir des souhaits de ces acteurs. Ce travail dont vous verrez la carte de synthèse puisqu'elle fait partie des éléments, des données d'entrée dans notre travail d'aujourd'hui, c'est un travail qui est très contesté par un certain nombre d'acteurs, qui est très apprécié par d'autres. C'est toujours intéressant de regarder que des avis sont très contrastés sur ce sujet. Certains acteurs n'étaient pas présents à ce travail. Du coup, ils ne le reconnaissent pas. D'autres, au contraire, étaient présents, mais sont très critiques vis-à-vis de la méthode. D'autres étaient présents et ont trouvé, au contraire, la méthode très intéressante et très productive.

Les objectifs de l'atelier, pour continuer, ils se déroulent dans un certain moment d'avancement de la réflexion. C'était vraiment important de se le dire. D'abord, le débat public en tant que tel a fait progresser la connaissance des données, de fait. Pour préparer le débat public, notamment le maître d'ouvrage a pu — et d'autres acteurs aussi d'ailleurs — produire des données plus avancées. Pour ce qui est du maître d'ouvrage, on citera notamment l'étude bibliographique sur l'environnement, et les différentes versions de l'étude sur la pêche qui s'incrémentent un peu au fil de l'eau. Elle a été publiée au début du débat public et qui depuis a été actualisée. C'est le premier point important.

Par rapport à la carte de 2020, c'est évidemment important de la relativiser notamment par rapport à ça parce qu'il y a des éléments nouveaux. Le maître d'ouvrage a aussi produit un Atlas au démarrage de ce débat. C'est un document qui est reproduit et que vous pourrez consulter aussi. Mais, y compris par rapport à cet Atlas, un certain nombre de choses ont évolué dans le cadre du débat public. Et, nous, en tant que Commission, sommes garants de la qualité d'information du public. Nous avons travaillé avec l'aide du CÉRÉMA et des services de l'État pour vous proposer un jeu de cartes aujourd'hui le plus actualisé possible, le plus complet possible, mais aussi le plus critique possible, c'est-à-dire avec une bonne connaissance de la qualité des données qui vous sont proposées aujourd'hui. On va en reparler juste après.

Deux points quand même que le débat public aurait apporté. Les ateliers cartographiques se déroulent plutôt à la fin du débat puisque le débat, comme vous le savez, se termine le 31 octobre. Deux points qui me semblent importants de vous signaler aujourd'hui sur l'ouverture des possibles et des questionnements par le débat — il y en a beaucoup d'autres, si vous avez suivi le débat, vous n'avez sans doute pas entendu que ça. Une controverse assez forte sur le degré de connaissances et de suffisances ou d'insuffisances des données, notamment des données environnementales. Beaucoup de questions là-dessus dans le débat public avec des acteurs, notamment environnementaux, mais pas seulement qui estiment — et notamment les scientifiques — que l'on n'en sait pas suffisamment aujourd'hui pour procéder à un choix de zones. Et, donc, pour finalement concevoir ou aller vers la première séquence de la séquence URC, c'est-à-dire le premier temps d'évitement.



Il y a des gens qui dans le débat public — beaucoup d'acteurs — estiment que l'on n'est pas mûrs aujourd'hui pour mener à bien ce choix de zones. D'autres, au contraire qui estiment... L'État, en tout cas, estime et qui l'a redit cette semaine pour lui et pour RTE aussi — excusez-moi de ne pas vous associer, mais ça a été dit par l'État, mais au nom des deux maîtres d'ouvrage — que les connaissances lui paraissent suffisamment robustes pour faire ce choix de zones. Donc, on est vraiment dans cet atelier ce matin au cœur d'une controverse dans le débat public. Vraiment, le sujet — peut-on effectivement cartographier? — est très controversé aujourd'hui.

Deuxième point, toujours sur l'action de localisation, j'ai focalisé bien sûr un peu là-dessus. Des échanges depuis finalement le 30 août avec des réunions sur les questions technologiques, des échanges initiés notamment par une des personnes ici, Alexis DARQUIN, pour Equinor. Mais, en tout cas, des échanges qui se sont développés depuis autour de la possibilité de localiser plus au large l'éolien flottant. Je vais mentionner deux éléments clés. Le premier, c'est la manière dont la technologie de l'éolien flottant ouvre des espaces beaucoup plus au large et beaucoup en profondeur, mais à l'échelle mondiale, et pas seulement en Méditerranée. C'est vraiment dans une dimension plus globale. Et, dans le débat public et notamment dans les arguments que l'on entend beaucoup dans la rue, dans les espaces publics, etc., je ne vais pas compter. Je ne vais pas vous dire que c'est une majorité ou une minorité, peu importe. Mais, en tout cas, un grand nombre d'arguments, un grand nombre de souhaits que les éoliennes soient placées à un endroit où l'on ne les voit pas ou au-delà — c'est souvent dit comme ça — de l'horizon. Sous-entendu, suffisamment loin pour ne pas les voir du tout ou que le rayon de courbure de la Terre les efface. C'est un autre sujet. Mais, en tout cas, on recueille un grand nombre de personnes qui sont là-dessus.

Cela veut dire — je vais demander peut-être tout de suite à ce que l'on vous donne les cartes vierges, les grandes cartes A3 et les deux A1 — que dans l'exercice d'aujourd'hui, vous avez un cadrage qui est plus vaste, et déborde le seul plateau continental du golfe du Lion. Il inclut la zone des canyons qui est juste après le plateau continental, mais aussi le début de la plaine abyssale qui se trouve au-delà des canyons à des profondeurs de 2 000 à 2 500 mètres, si je ne me trompe pas. On place sur les tables simplement cette carte. Si vous voulez, c'est juste pour vous donner [inaudible 0:13:44.0]

Ce que je voudrais quand même ajouter est un point important. Même si l'on vous place cette carte sur la table, vous avez le droit aussi de réfléchir plus large, c'est-à-dire que vous n'avez pas la côte provençale jusqu'à Nice et la Côte d'Azur. Vous n'avez pas la Corse, mais évidemment on peut réfléchir à l'échelle de l'ensemble de la façade. Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Comme ça, l'on éclaircit les choses au fur et à mesure. M. TOUSTOU.

... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

Simplement, je vois, je comprends les dates que vous donnez. Je dois dire que je suis un peu surpris que tout le travail qui a été fait en 2015, même début 2013 finalement [inaudible 0:14:27.6], avec notamment des réunions de rendus qui ont lieu à Montpellier où la communauté de la pêche a vraiment beaucoup travaillé [inaudible 0:14:38.7] en compte, ce qui avait amené à supprimer la zone [inaudible 0:14:42.9]. On n'en entend pas parler [inaudible 0:14:49.3] que ce soit au niveau du Conseil



de façade, que ce soit au niveau du Parlement de la mer, que ce soit au niveau de divers acteurs. Tout le monde a fait ce travail. Je parle bien de 2015. C'est un premier élément qui me surprend un petit peu parce que ce travail était quand même conduit par l'État.

J'ai sous les yeux la lettre commune État/région avec notamment une délibération de la région qui disait que l'on n'était pas du tout opposé à l'éolien bien sûr, mais c'était pour un retour sur notre territoire et ainsi de suite. On ne nous parle plus que de 2018. Donc, je suis quand même un peu surpris que tout ce travail parce que je veux bien remettre les choses à leur place. On parlait bien de fermes précommerciales et ainsi de suite, de faire un pilote, mais on nous parlait du développement éolien en Méditerranée. On a l'impression que tout ce travail a été complètement occulté. Je trouve ça assez dommage.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

C'est un point intéressant que vous soulevez. En fait, on a fait, je crois que vous étiez là jeudi soir à la réunion en ligne, je ne sais plus si vous étiez présent. On a essayé de retracer justement un peu l'historique du développement de l'éolien. Comme vous l'avez très justement dit, peut-être que ce n'est pas présent dans cette diapositive, mais on va en parler un peu après. Cette question des fermespilotes, M. TOUSTOU, est effectivement au cœur de beaucoup d'échanges, et en particulier sur la question, pas que des données environnementales, mais plus globalement en fonction des retours d'expérience des fermes-pilotes.

Comme vous le savez, il y a un débat public aujourd'hui. Il y a aussi des positions assez fortes qui s'expriment aujourd'hui — et ce depuis le début, je dis aujourd'hui, mais c'est depuis le début — autour de la question : faut-il attendre ou non le retour des fermes pilotes construites ou pas, et à quel moment ce retour peut-il être pris en compte dans le cadre de la décision ? C'était un des enjeux un peu clés de la réunion de jeudi soir où l'on a évoqué ce sujet. Cela dit, vous avez raison. L'exercice de spatialisation des fermes pilotes est assez peu évoqué dans le débat.

... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

J'ai fait partie des vieux qui ont participé à ce débat. Franchement, on avait fait un travail qui me semblait très intéressant. On a bien compris que l'on n'est plus sur la même zone puisqu'on était toujours dans la bande des 12 nautiques. Là, on va aller quasiment hors de la bande des 12 nautiques, ce qui est pose aussi un autre problème. Demain, et vous l'avez dit dans la réunion à laquelle j'ai participé, donc c'était celle de la semaine dernière. L'État l'a dit. La notion de clé de répartition au niveau de cette aide qui aidait les pêcheurs. À la SNSM, je sais qu'on y était. On avait vu ça arriver d'un bon œil parce qu'on est toujours en train de courir après l'argent pour sauver des gens. C'est un paradoxe... Mais, il y avait une clé de répartition. Les communes et ainsi de suite généraient de l'acceptabilité. Là, aujourd'hui, certes on vous dit que l'on va être pour partie à 11 nautiques pour partir au-delà des 12, cela veut dire que tout ce qui est au-delà des 12 on est en ZEE. Cela change complètement la donne. C'est aussi un paramètre à peser. On va impacter les gens avec des mesures diverses, mais il n'y aura pas de retour sur le territoire que je qualifie de financier, et qui permettent après de porter



des projets de développement d'outils de pêche autour de ça, et tout ce que ça peut faire. Ce qui me surprend un petit peu, c'est que tout ce travail qui a été fait en amont avec une réflexion, avec des accords, on ne le retrouve pas.

Quand on a commencé ce débat, on a travaillé. Ce sont les services de l'État qui l'ont porté avec la PREMAR. Beaucoup travaillaient. Ce qu'il avait été entendu, c'était de dire que pour éviter que l'on se retrouve un peu tous devant le fait accompli, c'est-à-dire maintenant : vous avez une ferme, merci au revoir. Le travail avait été annoncé en disant que l'on positionne, on étudie et l'on rencontre. Quand la ministre, Mme Ségolène ROYAL, a été sur le point de quitter puisqu'on était à la fin du mandat, il y a eu un changement un peu de doctrine où l'on a dit que l'on allait compresser le temps entre la mise en œuvre des pilotes et quelque part le commercial.

Quelque part, je vais dire que les règles du jeu ont été changées par rapport à tout le travail qui a été fait avant, et l'on ne peut pas comprendre maintenant que les uns disent d'attendre, qu'on n'a pas d'études, qu'on ne sait pas parce que le flottant aujourd'hui, quand on regarde, ce n'est quand même pas la majorité de l'éolien. Quand on regarde, on parle beaucoup d'éolien posé notamment en Europe du Nord et ainsi de suite. Je dirais que tout le travail qui a été fait en amont, si l'on avait commencé à le prendre en compte l'on ne se retrouverait pas...

Je vais être très clair, l'inquiétude que l'on a... Je crois que l'éolien est une source d'énergie dont on ne pourra pas se passer. Par contre, elle va aller sur un territoire qui est d'habitude un espace de liberté totale où les gens ont par habitude... Il y a peu d'entraves à la mer. Vous naviguez, vous allez presque là où vous voulez sauf quand il y a des zones où l'on vous dit de ne pas y aller, qu'il vaut mieux ne pas y aller parce que ça pose des problèmes. Donc, tout ce travail qui avait permis un peu de crever les abcès — même si le terme n'est pas joli, mais qui veut bien dire ce que ça veut dire — on ne le retrouve pas. Et, je suis un peu peiné parce que ça a été des centaines d'heures de personnes qui se sont engagées. Là, on nous parle de 2018... Non, on a commencé en 2012.

... Intervenant non identifié [0:20:26.2]

Et, pour aller dans votre sens, M. TOUSTOU, c'est vrai qu'il y avait ce travail de fait sur le zonage pour les fermes pilotes. On s'en souvient avec le parlement et ainsi de suite où l'on a beaucoup bossé. Travail qui a été ensuite confirmé par les travaux que nous avons menés au sein du CMF puisque pour le coup on retombe en fait sur les mêmes zones. Évidemment, décalées car les fermes pilotes sont déjà là et le sujet a un peu changé. Mais, on est grosso modo dans les mêmes zones, et c'est vrai que... J'espère que l'exercice que l'on fera nous mènera encore une fois à la même conclusion. Cela veut dire que l'on n'aura pas été trop bêtes.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Peut-être juste deux, trois points. La prise en compte, comme vous le disiez, de l'exercice de 2012 à 2015, notamment après avec les fermes pilotes, et en localisation, et donc après 2015. Pour être tout à fait clair avec vous, comme vous l'avez dit, effectivement c'était à l'intérieur des eaux territoriales. En fait, le débat public s'inscrit dans la continuité évidemment avec tout ce qui a été fait avant, mais ce n'est pas nous, la Commission, c'est-à-dire que le maître d'ouvrage à un moment donné, effectivement,



comme vous l'avez dit, souhaite ou a souhaité lancer les fermes commerciales dans le contexte que vous avez décrit. À un moment donné, puisque le temps avance et donc les données s'améliorent aussi et s'actualisent.

J'ai envie de vous dire de façon très simple que c'est aussi vous qui portez par la continuité que vous avez assurée, les travaux auxquels vous avez participé jusqu'ici. Cela dit, l'angle, le spectre géographique, on est effectivement au-delà des 12 milles pour une grande partie. On a les quatre macro-zones qui n'existaient pas à l'époque. On a même ce que je vous décrivais tout à l'heure : la possibilité ou l'éventualité en tout cas d'envisager des choses plus au large qui n'existaient pas non plus à ce moment-là. Donc, si vous voulez, les conditions de la discussion de fait ont évolué. Mais, c'est intéressant ce que vous dites parce qu'évidemment, vous vous êtes nourris de cette réflexion. Et, aujourd'hui, dans un cadre qui est quand même dans le cadre d'aujourd'hui, un cadre qui est de fait un peu neuf et un peu différent.

Et, une dernière chose. Cet exercice n'est volontairement pas un exercice interne au CMF. Vous l'avez compris. C'est un exercice qui justement donne la possibilité à des gens qui ne sont pas au CMF, qui ne sont pas des acteurs considérés comme légitimes par l'État, etc., comme des parties prenantes. Après, il n'y a pas forcément des membres du public très importants aujourd'hui. Il y en avait un peu plus hier à Arles. Mais, je veux dire que c'est important de se situer aussi dans un exercice qui est ouvert à tous et pas seulement aux parties prenantes.

... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

J'ai entendu ce que vous avez dit. Il y a deux éléments dont je vous parle. On a eu une mouture [inaudible 0:23:02.8] de l'éolien en Méditerranée. Ça a été 2012-2015 ; 2016-2017, il y avait un travail qui se faisait, mais quelque part, on n'en entendait plus, on ne savait pas le développement, on y va, on n'y va pas. Il y avait des choses qui étaient actées. Je pense notamment au secteur de Port-la-Nouvelle puisque la région a prévu un port en conséquence. J'en passe et des meilleures. Tout ce travail a été fait. Je pense que si l'on veut arriver à un moment que les gens puissent prendre des positions, il faut quand même leur expliquer qu'il existe des choses. En plus, c'est très facile, vous allez sur le site de la PREMAR, vous allez pouvoir retrouver tout ce que j'ai là. Ce sont des choses qui sont accessibles. Donc, si l'on veut aujourd'hui que les gens puissent quelque part se positionner puisque la commission du débat public est là pour que le public puisse s'exprimer. Il faut quand même qu'on leur donne une partie des éléments, même s'ils ont évolué techniquement, quoi que je pense que plus on écarte les parcs, plus le câble est long et plus il coûte cher. Je suis électricien de métier. Ça fait partie des coûts. Je crois que l'on est à deux millions d'euros du kilomètre ou quelque chose comme ça. C'était du moins exprimé à l'époque. Peut-être que ça a changé, mais on est quand même sur des coûts importants. Qui dit éloignement, dit une emprise à terre plus importante puisque le poste va être plus gros. Je parle sous votre contrôle. Je pense qu'il arrive un moment où il y a des éléments techniques qu'il faut faire découvrir au public, et il faut dire aussi que ça a été, pour partie, purgé pour travailler dessus.



... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

De ce point de vue, les éléments techniques, justement [inaudible 0:24:33.8], vous avez dans la salle justement les personnes qui vont pouvoir amener ces éclairages. On a demandé évidemment à RTE d'être présent, à l'État évidemment d'être présent et au CÉRÉMA pour justement toute l'explication des cartes, des données cartographiques, de la façon dont les cartes ont été produites puisque c'est le CÉRÉMA qui a centralisé l'ensemble de la production cartographique. La seule personne qui manque aujourd'hui, qui manque —mais on s'en fera le porte-parole puisqu'elle était présente hier, elle a déjà éclairé pas mal de choses — c'est l'Office français de la biodiversité qui était le quatrième acteur, si vous voulez, qui pouvait expliciter un peu les cartes notamment environnementales. On était ensemble. On demandera à Frédéric AUTRIC — éventuellement, on complètera, s'il y a des questions plus sur les données environnementales — d'étayer.

Par rapport à ce que vous dites là, ces données ne sont pas perdues et sont même actualisées, et elles sont portées aujourd'hui par ce qu'on va appeler des experts cartographiques, experts techniques et cartographiques, que sont ces trois personnes qui sont présentes. Elles ne participeront pas aux ateliers, mais elles seront là comme ressources pour éclairer sur les différents points. La dernière chose : les fermes pilotes sont évidemment placées sur les cartes de façon aussi, même si elles ne sont pas construites à ce jour, à ce que vous puissiez bien situer les zones qui ont été à l'époque choisies pour les trois fermes. M. DARQUIN, allez-y.

... M. Alexis DARQUIN, Chef de projet développement durable Equinor

Je voulais faire une clarification vis-à-vis de la technologie et de l'éloignement des parcs de mes propos. Effectivement, la technologie du flottant ouvre de nouvelles perspectives et opportunités pour l'éolien marin. On sait faire loin des côtes. On sait faire profond. Après, il faut aussi considérer les potentiels de gisements de chaque façade. En l'occurrence, la Méditerranée avec la spécificité des canyons pose des problèmes d'impacts environnementaux et techniques que l'on n'a pas encore réglés à ce jour. Et, si l'on doit se situer au niveau de la plaine abyssale, les coûts d'ancrage, etc. feraient que les fermes ne seraient pas économiques. Donc, on peut envisager aujourd'hui de les placer plus loin et éventuellement sur la façade atlantique. En Méditerranée, aujourd'hui, on a quand même une limite au niveau de la tête des canyons.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Tout à fait, c'est un point qui avait été soulevé effectivement, c'est-à-dire que la question des canyons en particulier, comme des zones particulièrement sensibles du point de vue de la biodiversité. Juste pour aller dans votre sens, il y a un certain nombre de sujets comme ça qui émergent dans le débat, et nous, en tant que Commission, à un moment, allons essayer de pousser pour effectivement avoir des éclairages plus précis et pointus sur effectivement [inaudible 0:27:21.7]. On devrait avoir une réunion, elle n'est pas encore calée définitivement, mais je vous l'annonce au moins dans son principe, sur un certain nombre de sujets justement qui ont émergé dans le cadre du débat public, et qui nécessitent aujourd'hui de rentrer un peu dans les détails techniques et technologiques un peu plus importants avec des exposés sans doute un peu plus longs.



On a donc des sujets aujourd'hui que l'on va d'ailleurs évoquer. Il y a celui que vous venez d'évoquer : qu'est-ce qu'il en est effectivement de la possibilité ou non des réserves de type écologique, mais aussi des contraintes techniques et économiques sur cette question d'une installation plus large ? Première question que vous soulevez. Deuxième question, on en reparlera, c'est la question de l'avifaune migratrice qui a été beaucoup évoquée par pas mal d'acteurs. L'étude bibliographique environnementale aujourd'hui ne permet pas de répondre de façon aussi précise que sur les autres compartiments. Ce sera un des sujets qui sera évoqué de façon un peu plus forte. Peut-être également la question de l'effet réserve, mais ce n'est pas encore décidé.

Il y a un certain nombre de sujets comme ça qui ont émergé, et sur lesquels, normalement le 27 octobre si c'est confirmé, on devrait avoir des logiques simplement d'auditions d'experts qui nous permettraient d'aller un peu plus loin sur ces sujets. On en est là pour le moment. On vous informera très rapidement. En gros, dès mardi prochain, on aura la possibilité d'être plus précis sur ce que je viens de vous dire.

... M. Olivier GUIRAUD, FFE

Juste, sur l'éloignement, pour vous servir une image, retenez que nous demander d'aller au large au niveau des plaines abyssales, c'est un peu comme si vous nous demandiez d'aller sur Mars avant que l'on soit allé sur la Lune, alors que l'on est en train de faire l'ISS... C'est ce rapport-là. Il y a un défi technico-économique, certes. Oui, on sait faire des choses. Dans l'oil and gas, on a démontré qu'ils savent faire des choses énormes, mais l'applicatif aujourd'hui à l'éolien, à l'énergie K [incompris 0:29:15.5], à l'énergie renouvelable où il faut que l'on soit le moins cher du moins cher, où il faut que l'on soit... Ça ne s'applique pas comme ça tout de suite en claquant des doigts.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Et, ce qu'il faut comprendre, c'est que ça va être différent d'une façade à une autre. Il faut s'inscrire dans la spécificité des sites.

... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

Par contre, je ne sais pas, parce que je n'ai suivi qu'une partie du débat, je n'ai pas tout suivi, si les acteurs de la navigation, j'entends par navigation de commerce, ont pu s'exprimer sur ces zones. Typiquement...

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Bien sûr. On va y venir. Si vous me permettez, pour le coup, les débats que l'on a aussi, vous pouvez aussi les avoir après en sous-groupes. Donc, clarifiez bien avec ce que l'on part parce que c'est ce qui est intéressant. J'insiste sur le fait que ça va être un peu la conclusion de mon exposé introductif. Effectivement, il y a un certain nombre de questions qui sont relativement incertaines. Il y a de l'incertitude dans ce qui se joue, évidemment sur plein de points. Vous venez de l'évoquer sur



la question technologique. Il y a aussi la question du temps. M. GUIRAUD, vous venez de le dire. M. DARQUIN aussi ; aujourd'hui, les perspectives, quelles sont-elles ? À quel terme les avancées ou la conquête de Mars, pour reprendre votre proposition, se font-elles ? Et, peut-être insister sur le point — ce n'était peut-être pas assez clair — que le débat public ait beaucoup soulevé la question du temps, c'est-à-dire la question du calendrier, et du moment auquel il est possible de décider ou non, et selon le degré d'incertitude ou de certitude avec lequel on peut décider ?

Et, deuxième chose que je voudrais ajouter qui n'est pas sur la diapositive : avec quelle perspective de long terme ? C'est-à-dire, la question est : justement les éoliennes en Méditerranée. Là, on est sur deux projets qui font 1,5 GW installé au total. Quelle est en fait la perspective plus loin ? Est-ce qu'il y aura d'autres projets d'éoliennes après ? De quelle taille ? De quel volume ? Du coup, est-ce qu'ils seraient aussi sur cette zone ? Ce sont des questions qui sont posées très clairement à l'État aujourd'hui en disant que les régions proposent déjà 5 GW installés. Là, l'État met au débat public 1,5 GW. Les 3,5 GW supplémentaires, s'ils doivent exister, où seraient-ils ? À quel temps ? Etc.

Vous voyez que la question de l'espace que vous venez d'évoquer pour savoir si l'on va plus au large ou pas se combine, en fait, dans la discussion avec les gens, avec la question du temps, à savoir le pas de temps que l'on a aujourd'hui pour décider de ce que l'on va faire sur la Méditerranée. Je me permettais de préciser ça parce que dans le débat on entend vraiment cette logique. Comme vous le disiez, on ne peut pas vraiment savoir le moment auquel on aura la technologie pour ceci ou cela ou les retours d'expérience pour ceci ou cela. Du coup, à quel temps se projette-t-on pour décider aujourd'hui? D'ailleurs, dans les cartes que vous allez produire, vous êtes tout à fait libre, par exemple, d'indiquer des notions temporelles en disant que vous faites une carte peut-être de zones plus favorables, mais que j'estime à l'horizon de telles périodes ou de tel moment, etc. Ce n'est pas nécessairement une carte d'aujourd'hui si vous ne souhaitez pas que ça soit la carte d'aujourd'hui.

Peut-être un point là-dessus. C'est le point de la diapositive suivante. C'est bien vous indiquer toute la liberté que vous avez dans l'exercice d'aujourd'hui. C'est vraiment le point essentiel parce que cartographier dans ce contexte d'incertitude que j'ai évoqué, et dans ce contexte un peu d'élargissement des possibles que j'ai évoqués juste avant, pas seulement géographiques, mais plus larges, ce n'est pas nécessairement aujourd'hui faire un choix absolument en disant que c'est là qu'il faut le faire. On vous propose la chose suivante : débattre entre vous surtout des critères, c'est-à-dire que vous avez une série de cartes — on va en parler après — qui est derrière vous.

L'enjeu n'est pas de compiler les cartes et de se dire que ça va, il reste un petit carré là où l'on peut faire quelque chose. De toute façon, si vous compilez les cartes, il n'y a pas de carré où l'on peut faire quelque chose pour être tout à fait clair. Donc, ce n'est évidemment pas ça l'exercice. L'exercice est vraiment un exercice de hiérarchisation des critères, c'est-à-dire ce que vous pensez de plus important à tenir compte — ce n'est pas très juste grammaticalement ce que je viens de vous dire, mais vous m'avez compris. Et, quels sont les éléments les plus importants pour effectivement réfléchir à la localisation? Donc, les critères sont-ils discriminants? Les critères sont-ils déterminants? Effectivement, par exemple, si c'est le grand dauphin qui est pour vous le point essentiel, forcément la carte de la répartition des grands dauphins va être peut-être la carte sur laquelle vous allez vous appuyer pour cartographier. Mais, si c'est les aires marines protégées, ce sera ça. Si c'est la question de la navigation commerciale, ce sera la navigation commerciale. Et, il peut y avoir une hiérarchisation des choses



entre elles. C'est ça que l'on vous demande de discuter entre vous prioritairement. Les cartes sont là pour vous aider à le faire.

Deuxième chose. Ensuite, au moment de passer à l'exercice de cartographie en tant que tel, on vous propose une légende toute simple qui n'a rien de révolutionnaire. Vous avez trois couleurs sur les tables : vert ; jaune ; et rouge. Pour le vert, on vous propose que ce soit les zones les plus favorables. Pour le jaune — ce n'est pas tout à fait la même chose, mais c'est une nuance qui est importante de bien comprendre — on vous propose que ce soit les zones les moins défavorables. Ce n'est pas tout à fait la même façon de se projeter. Si l'on se projette sur le plus favorable et le moins défavorable. Pour le moins défavorable, il y a une notion évidemment d'un peu plus de prudence, un peu plus de... Et, évidemment, on vous propose aussi d'exclure de pouvoir dire qu'à tel endroit ce n'est pas possible, c'est hors de question, etc.

À la fin de la matinée, vous pourrez rendre des cartes avec du jaune, du vert, du rouge. Vous pouvez rendre des cartes avec seulement une couleur, seulement vert, tout vert. Ça peut être tout jaune. Ça peut être tout rouge. Ça peut être aussi tout blanc, c'est-à-dire que si vous souhaitez aujourd'hui dire : je ne pense pas avoir les éléments pour cartographier ou je ne souhaite pas cartographier, vous pouvez rendre une carte blanche. Ce qui nous importe, par contre, sur les cartes, c'est que vous puissiez commenter et expliquer avec vos arguments les raisons pour lesquelles vous estimez que vous rendez une carte blanche, rouge ou verte. Et, je le redis.

Vos cartes peuvent évidemment totalement déborder des quatre macro-zones. Je l'ai déjà dit, mais je le redis. Tout ce qui est là est à discuter et même d'ailleurs au-delà si vous souhaitez dire que c'est en face de Nice qu'il faut faire de l'éolien. Vous avez parfaitement le droit. Donc, beaucoup de libertés. L'exercice n'est pas un exercice forcé. C'est complètement ouvert. Très clairement, il n'y a rien dans les textes ou quoi que soit qui dit que le débat public est le moment de la carte. C'est une attente, certes, du maître d'ouvrage, mais il n'y a absolument rien d'obligatoire à ce que les cartes sortent de ce débat public. C'est une proposition que l'on vous fait. Vous vous en saisissez ou pas. Et, vous vous en saisissez de la façon dont vous souhaitez. J'insiste peut-être un peu lourdement sur ce point, mais ça me semble être un point très important.

Enfin, les ressources que vous allez avoir pour travailler, c'est le jeu de cartes qui est en face de vous. Chacun va pouvoir ensuite se lever et prendre une carte de chaque exemplaire. On va le détailler rapidement. Vous avez en plus l'Atlas cartographique des maîtres d'ouvrage qui a été produit au démarrage du débat public. Il doit être quelque part, pas loin. Il est à votre disposition. Et, vous avez des cartes vierges qui sont en fait la même carte que ça. Vous l'avez collectivement sur chaque table, et vous aurez ensuite deux ou trois exemplaires — autant que vous voulez, vous en demanderez — de la carte vierge en plus petit format sur lequel je vais expliquer les raisons.

Je voudrais juste remettre un tout petit peu en perspective. Il y a un outil. Pourquoi fait-on un atelier cartographique comme ça en présentiel ? On vous a demandé de vous lever un samedi matin et de venir ici. C'est parce qu'il y a, en fait, effectivement des possibilités aussi de regarder les choses en ligne. Vous avez le « visualisateur ». Vous avez une capture d'écran ici. Il y a des choses qui peuvent être intéressantes. Le point important pour nous ici, c'est qu'il y ait une réflexion collective, c'est-àdire ce que l'on va appeler une forme de délibération. Avant de faire une carte, ce seront des cartes individuelles que vous allez faire.



On ne vous demande absolument pas de vous mettre d'accord sur une carte collective. Ce n'est pas un exercice de consensus le débat public. C'est un exercice de débat. Après, chacun est libre de se faire son avis et de le donner. Donc, ne vous inquiétez pas. On ne vous demande pas de faire la carte qui est d'ailleurs sur les tables, la grande. C'est juste une carte pour recevoir la discussion, mais elle n'est en rien une carte consensuelle entre vous. Pas du tout. Vous pouvez vous en servir ou ne pas vous en servir d'ailleurs. C'est absolument vous qui voyez. En revanche, on va vous demander à la fin après cette discussion de produire chacun une carte individuelle. Et, à nouveau, je vous le dis. Vous êtes libre de le faire ou de ne pas le faire.

Comment est-ce que ça va se passer concrètement ? On va commencer juste après cette petite introduction. On va poser un peu le décor en partageant ensemble le jeu de cartes en question, en se l'appropriant et en questionnant les sources, les données. On va prendre un petit temps pour ça. Ensuite, on mettra, comme l'on-dit, cartes sur table. On avait prévu des groupes de six. Je pense que l'on va faire en fait deux groupes. Je crois que vous êtes neuf. On va faire un groupe de cinq et un groupe de quatre.

En revanche, on va vous demander de diversifier vos profils. Cela veut dire, si vous êtes de la même organisation, qu'il va falloir vous séparer. Je pense à [inaudible 0:38:23.8] du sud, par exemple. Les développeurs, vous êtes deux, trois, aujourd'hui, deux sur l'offshore et monsieur qui travaille... Mais, vous ne représentez peut-être pas votre entreprise. Vous êtes là à titre personnel. Donc, vous êtes deux. Il ne faudra aussi pas être dans le même groupe. En matière d'élus, je crois que vous êtes le seul élu, Monsieur. Essayez d'avoir les groupes les plus diversifiés possible.

Dans ce temps, vous pourrez discuter, débattre. Vous allez gérer vos discussions. Simplement, on est là pour répondre à vos questions de la façon suivante. Les trois experts cartographiques dont j'ai parlé vous répondront, si vous avez des questions, sur une donnée, une carte, la manière dont elle a fait, les raisons, ceci cela. Et, nous, avec la Commission, Arthur, Antoine et moi reviendrons éventuellement sur des éléments pour éclairer ce qui dans le débat public aujourd'hui est déjà en train de se faire, de se dire, les arguments des uns et des autres, mettre un peu en perspective vos discussions par rapport aux échanges qui ont pu déjà avoir lieu dans le débat. Enfin, à la fin de tout ça, juste avant une petite collation, on vous demandera de produire vos cartes individuelles. Donc, réflexion collective, cartes individuelles. Est-ce que vous avez des questions là-dessus ?

Du coup, on peut passer à la présentation des données. On va le faire rapidement. Je vous propose d'abord de simplement vous lever et de venir prendre un jeu de cartes complet chacun. Servez-vous une carte de chaque, un exemplaire de chaque. Normalement, il y en a assez pour tout le monde. Vous pouvez passer prendre en plus un café, si vous voulez. Prenez juste le café après les cartes pour ne pas renverser de café sur les cartes, s'il vous plaît, parce que je suis un spécialiste de reversement de café. [Les participants à l'atelier se lèvent pour prendre les cartes et se diviser en deux groupes]

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Messieurs, on se rassoit s'il vous plaît. On va commencer. Pour la pêche, du coup, comme l'on a deux professionnels, vous vous répartissez l'un dans un groupe et l'autre dans l'autre. Comme vous voulez.



Si Matthieu peut peut-être changer de groupe, comme ça ils seront cinq et cinq. J'essaye d'équilibrer le nombre.

Les données dont vous allez disposer. Première chose. À l'écran, ça ne rend pas du tout, mais par chance la première carte du jeu de cartes, c'est la carte des vents. Vous avez à l'écran une reproduction qui ne marche pas du tout. C'est [inaudible 0:49:28.3]. Vous avez un extrait du coup sous les yeux qui vous donne la question du vent. Ce que l'on voulait voir aussi avec cette carte, typiquement, on a changé le cadrage de cette carte volontairement pour justement s'autoriser à réfléchir un peu plus large. On va continuer vite fait le diaporama. Après, on rallume dès que l'on passe la présentation des cartes. Deuxième chose. Attention, il y a évidemment des données que vous avez sous les yeux, et il y a plein d'autres données, les données sources où d'autres acteurs vont se permettre d'analyser des données. Ce que l'on fait ici en atelier cartographique, ce n'est pas forcément la totalité du travail sur la cartographie. Je pense notamment au travail de la SATO [incompris 0:50:11.0] ou des OP sur la localisation de leurs bateaux qu'ils produisent dans leurs cahiers d'acteurs des éléments plus précis, mais aussi un petit tableau. Là, c'est le tableau que WWF va inclure dans son cahier d'acteur. C'est plus des illustrations. Ce n'est pas forcément pour s'en servir ce matin de travail de comparaison sur les quatre [inaudible 0:50:27.0].

Là, par contre, je vais m'arrêter quelques instants sur cette diapositive parce qu'elle est extrêmement importante pour vous, pour vous alerter sur la vigilance à avoir vis-à-vis des cartes. Et, ce n'est pas faire injure au cartographe ici présent que nous remercions de nouveau de tout son travail. C'est d'ailleurs quelque chose que l'on a pu discuter dans la préparation avec lui et l'ensemble du petit groupe technique qui a travaillé sur ce jeu de cartes.

Les cartes sont des agrégations de choses qui sont extrêmement diverses. Il ne faut vraiment pas que vous preniez ces cartes, comme l'on ouvre un Atlas de cartographies d'enseignement de géographie, de données qui seraient « intangibles ». Ce n'est pas un Atlas du relief mesuré d'une montagne. Ce n'est pas une carte GN que vous avez dans les mains. C'est vraiment différent. Pourquoi ? Cela agrège des choses très différentes. Il y a effectivement des données, des données qui ont été construites, qui sont des données d'observation. Attention, ces données peuvent être complètes ou incomplètes. On a aussi fait des choix dans ces données de vous montrer un certain nombre de choses et pas tout. Cela aurait été beaucoup trop long. Donc, prudence déjà avec les données. On sera justement là pour vous expliquer sur les différentes cartes ce qu'elles sont, ce qu'elles ne sont pas.

Ensuite, ces données peuvent faire l'objet d'interprétation par des experts, notamment des dires d'experts. C'est par exemple le passage que vous allez voir dans vos cartes entre les cartes dites d'abondances de certaines espèces, par exemple, sur le volet environnemental, et des cartes du risque d'effet. Comment passe-t-on de l'abondance au risque d'effet ? Il y a des animaux, certes, c'est l'abondance. Le risque d'effet va dépendre de l'espèce concernée, de son exposition au risque. On demande à un expert, un scientifique, d'interpréter et de donner une valeur en matière de risque d'effet à partir de l'abondance. C'est déjà une carte qui n'est plus une carte de données, mais où il y a de l'interprétation liée à une expertise.



Ensuite, vous avez des dires d'acteurs, c'est-à-dire que pour faire une carte, on a des données observables, mais on peut aussi cartographier ce que disent les gens de la qualité d'une zone, de l'intérêt d'une zone, etc. Par exemple, les cartes socioéconomiques. Aussi beaucoup [inaudible 0:52:29.6] de la carte navigation commerciale que vous allez pouvoir voir, qui est une carte qui a été produite par des acteurs qui ont voulu aussi dans cette carte montrer des choses, dire des choses. Par exemple, ils ont voulu à un moment donné sur les couloirs de navigation par les différents navires, les acteurs les ont qualifiés. D'ailleurs, on peut se dire, quand on regarde les données tout à fait concrètes, on voit très bien évidemment que le port de Fos, par exemple, qui est ultra-majoritaire en matière de données, de navigation, les acteurs estiment à un moment donné que Port-la-Nouvelle devrait être aussi bien représenté dans cette carte, et vont peut-être à un moment donné juger ou dire : pour nous, Port-la-Nouvelle est un enjeu. Alors que d'un point de vue données chiffrées, le trafic de Port-la-Nouvelle aujourd'hui est quand même nettement plus faible que le trafic de Fos. Vous voyez. Prendre bien des précautions sur cette chose.

Ensuite, des souhaits d'acteurs. Il y a les dires d'acteurs, mais il y a aussi les souhaits d'acteurs. Il y a un certain nombre de cartes, notamment la carte de synthèse de la concertation de 2020, qui sont des cartes qui ne sont pas des données, qui ne sont pas des dires d'acteurs, qui sont des agrégations de souhaits. En plus, tous les acteurs ne sont pas forcément tous exprimés. Et, l'agrégation elle-même est de fait évidemment une simplification des avis, c'est-à-dire qu'à un moment donné l'on rassemble les avis, on les met tous ensemble, on compte, et bien entendu que c'est une forme d'interprétation. Et, je termine avec le travail du cartographe qui, par définition, aussi dans les choix qu'il peut faire de couleurs, de légendes, etc., est aussi toujours évidemment un travail d'interprétation. Mais, c'est classique pour toutes les cartes.

Petit point important. Dans les cartes, les cartes séparent en fait les compartiments. Des fois, on essaye d'associer, d'agréger, par exemple, des enjeux pour toutes les espèces d'un certain compartiment écologique. En revanche, ce que l'on n'arrive pas à faire à ce stade, c'est des cartes d'effets cumulés, c'est-à-dire la façon dont les différentes activités en mer ou les différentes pressions peuvent à un moment donné non pas seulement s'additionner, mais se démultiplier du fait du cumul des pressions. C'est un point important que je voulais vous donner.

Le deuxième point. Donc, ce n'est pas exhaustif. On a fait des choix. Peut-être que vous allez voir sur les cartes environnementales, on a fait des choix. On a parlé du merlu. On a parlé du grand dauphin pour un certain nombre de raisons que l'on pourra expliquer tout à l'heure. Mais, on n'a pas toutes les espèces. C'est un choix aussi de ne pas non plus vous inonder de cartes. Vous en avez déjà beaucoup. Vous allez déjà avoir pas mal de travail.

Une dernière chose. Ce n'est pas un drame, mais on voulait quand même le signaler. On a demandé la carte d'abondance du grand dauphin. Finalement, ce n'est pas celle-là qu'on a eue. On a eu la carte du risque d'effet. Et, parce que les données de base n'ont pas été transmises, c'est un point de transparence important pour nous de bien dire que le jeu de cartes que vous avez est globalement, quasiment, celui qu'on voulait à cette petite exception près. En fait, la carte du risque d'effet sur le grand dauphin que vous avez est en fait très proche de la carte d'abondance. Il n'y a pas de drame là-dedans, mais on voulait être transparent avec vous sur ce point.

[Intervention hors micro inaudible 0:55:22.9]



... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Vous n'avez pas les cartes du système d'information halieutique de la Sathoan pour une raison simple. La Sathoan est une OP parmi d'autres. Ses données ne représentent qu'une partie de la flotte. À partir de là, on a estimé que c'était fausser un peu les choses que de ne donner que les cartes Sathoan. En revanche, j'ai donné un des exemples de cartes Sathoan. Ils en font pas mal. C'est vrai que c'est l'OP qui a développé un système d'information halieutique très perfectionné dont il se sert. En revanche, vous avez des cartes de synthèse des données pêche. Mais, je vais y venir juste après, si vous voulez bien. Sur la pêche, je peux peut-être y venir tout de suite. Comme ça, ce sera fait... Je vais vous le faire maintenant. Votre question me permet de le faire tout de suite. Comme ça, ce sera réglé. Après, vous aurez peut-être une lecture des cartes derrière, qui sera peut-être plus claire. Deux petits focus sur l'environnement et sur la pêche. Pour commencer sur la pêche, la question que vous posez est importante. On a fait un atelier pêche où un certain nombre d'entre vous étaient présents le 27 août dernier pour partager justement cette question. Qu'est-ce que l'on sait ? Qu'est-ce qu'on ne sait pas ? Où est-ce qu'on en est ? C'était intéressant puisque chacun a pu dire un certain nombre de choses, les OP, les CRPM et les services de l'État, et même la plaisance puisque la pêche de tourisme était même représentée.

Ce qu'il en sort, on va faire une synthèse un peu rapide, mais c'est vraiment un constat d'un manque important de données, justement une certaine hétérogénéité des données entre les deux régions, entre les deux CRPM, mais aussi entre les OP qui n'ont pas les mêmes outils de suivi de leurs navires. On a, de fait, une difficulté. Sans compter la perte en ligne d'un certain nombre de données au moment où elles sont entrées dans les bases nationales. Pour votre information, on a demandé comme convenu à cette réunion la communication à Valpena des données Valpena des deux régions. Au moins, la difficulté que les deux CRPM peuvent utiliser les données Valpena pour communiquer dans le cadre du débat public. Cela arrivera sans doute un peu tard, mais au moins on fait le boulot d'aller au bout pour essayer que les données pêches soient les plus complètes possible au stade du débat public. Deuxième chose de cet atelier qui était fort, c'était une relative indifférenciation – je dis bien relative parce que ça se discute – mais le fait qu'il y a une certaine homogénéité des fonds marins, sablovaseux sur l'ensemble de la zone, avec finalement pas de zone identifiée comme immédiatement beaucoup plus riche ou beaucoup plus importante avec une diffusion des matières venant du Rhône, etc., et un ensemble de production biologiques, qui est relativement – j'y mets plein de guillemets – homogène sur l'ensemble de la zone, qui fait qu'il n'y a pas de façon évidente sur les cartographies que vous allez voir des différenciations très fortes des zones de pêche. La pêche est globalement très diffusée sur l'ensemble du plateau continental. C'est les points que je voulais faire sur la question de la pêche. Vous avez, néanmoins, des cartes. Vous jugerez par vous-même de cette différenciation ou pas. Vous avez deux pêcheurs ici. Vous pourrez nous dire aussi si c'est vrai ou si ce n'est pas vrai. Vous pourrez vous exprimer évidemment là-dessus.

Deuxième point sur l'environnement. Sur l'environnement, on vous a reproduit ici le tableau d'analyse des robustesses des données environnementales produites par le maître d'ouvrage, dans le cadre de l'étude bibliographique sur l'environnement. Le maître d'ouvrage a fait faire beaucoup de cartes à l'Ifremer et à d'autres acteurs. Un bureau d'études a compilé tout ça à partir de données existantes. Logiquement, c'est une étude bibliographique. Quand on fait une étude bibliographique, on essaye de regarder la qualité des données d'entrées que l'on utilise et donc leur robustesse.



Vous avez ici ce petit tableau qui dit plusieurs choses qui ont d'ailleurs été répétées par l'OFB à plusieurs reprises. Une certaine disparité des données, une disparité entre les compartiments écologiques qui apparaissent assez clairement ici : l'avifaune migratrice ; et la question des chiroptères comme étant les cartes les moins robustes. Et, au contraire, d'autres compartiments sur lesquels on a des niveaux de robustesse plus importants. Et, dans certains compartiments, vous avez des analyses qui ont des disparités entre les zones, c'est-à-dire que vous pouvez avoir à un moment donné la zone A et la zone D qui sont un peu plus connues notamment parce qu'elles ont des aires protégées. Dans ces aires protégées, peuvent se dérouler un certain nombre d'études scientifiques. Donc, on a plus de données dans ces zones qu'éventuellement dans les zones B et C. Mais, ça dépend un peu de chaque zone. Voilà sur tous les points. Excusez-moi si c'est peut-être un peu... Mais, ces points de vigilance sont très importants à partager. Sinon, vous pourriez penser que ce jeu de cartes, c'est la vérité, la réalité. Non, ces cartes sont des cartes nécessairement très interprétatives. Ce sont des cartes sur lesquelles, quand vous allez les regarder, il faut avoir évidemment de la prudence et du questionnement. Je vous propose que l'on regarde la liste des cartes. C'est éventuellement la possibilité pour Frédéric AUTRIC, Yannick BOCQUENET et Olivier GUIRAUD de prendre la parole sur ce point parce qu'on ne l'a pas vraiment fait comme ça hier. Mais, on a convenu à la fin de notre réunion hier, que c'était intéressant de passer en revue à un moment donné les cartes. Peut-être Frédéric. Tu peux prendre dans l'ordre sur l'environnement.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

La carte des vents, comme l'a dit la Commission, il y a une carte des vents très globale que vous avez fait faire...

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Du coup, on va rallumer dès maintenant.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

C'est une carte des vents qui [inaudible 1:01:03.1]. C'est la très grande carte qui va très loin. On retrouve les données de vents dans une autre carte qui a été faite qui est celle-là. Je fais le lien avec la carte de vents puisqu'on retrouve aussi à l'échelle du golfe du Lion [inaudible - 1:01:16.9] sur les enjeux technico-économiques. Les couleurs que l'on voit apparaître ici, c'est le vent notamment. Pour ce qui est des habitats, vous avez une carte effectivement sur les habitats et la nature des sédiments. Sur la nature des sédiments, c'est cette carte.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Prenez le temps peut-être quelques secondes pour la regarder.



M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Sur cette carte, ce n'est pas celle que le maître d'ouvrage a faite, mais c'est la Commission qui l'a réalisée. Vous avez après une légende qui justifie les codes couleur. On voit là que le code de couleurs permet d'avoir une gradation sur la sensibilité des milieux concernés par le fond de la mer.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Peut-être juste un point sur cette carte parce que ça a été dit hier. Quand on parle de sensibilité des milieux, on parle bien des fonds et des habitats. On ne parle pas nécessairement des espèces qui y vivent et de l'ensemble de l'écosystème. Je le précise parce que c'est un point qui a été hier un peu débattu.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Si je prends dans l'ordre, aires marines protégées. C'est une carte assez classique des aires marines protégées. Là, on va retrouver les différentes réserves, de biosphères, les sites Natura 2000, peuvent évidemment marquer le territoire. Les parcs naturels marins ou nationaux des Calanques. On retrouve un peu la cartographie de ces aires marines protégées. Après, il y a des cartes sur le merlu et le grand dauphin. C'est la Commission sur la carte du merlu qui a choisi de sortir cette espèce plus qu'une autre. Donc, l'OP du sud hier a dit : pourquoi le merlu et pas une autre ? Effectivement, la réponse a été faite par la Commission de dire que le merlu est une espèce mangée par le grand dauphin. Donc, ça paraissait logique de mettre en perspective ces deux éléments. J'ai bien compris hier que ce n'était pas forcément le plus pertinent.

... Intervenant non identifié [1:03:18.0]

En plus, les cartes n'ont pas l'air de coïncider [inaudible 1:03:18.1].

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

C'est pour ça. Sur le merlu, hier effectivement il y avait effectivement une réserve qui avait été soulevée par l'organisation de l'OP du sud. Ensuite, la Commission a souhaité sur les cétacés... Il y a une carte des cétacés toutes espèces, mais il y a aussi une carte grand dauphin. Le choix qui a été fait par la Commission de prendre le grand dauphin, c'est parce qu'on a une zone Natura 2000 habitat gand dauphin. Ça a paru important à la Commission de donner à la fois la carte tous cétacés, c'est-à-dire grand dauphin, dauphin bleu/blanc, et le Grand dauphin à part.



... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Peut-être sur le point-là, effectivement, peut-être vous indiquer que l'on voulait vous donner un jeu de cartes qui ne soit pas toujours toutes espèces, qui ne soit pas toujours des agglomérations, des agrégations en fait, mais pouvoir aussi à un moment donné prendre – ça se fait beaucoup en écologie – des espèces, des Keystone species, c'est-à-dire des espèces clés de voûte, dans les écosystèmes qui permettent en gros de saisir à travers le destin d'une espèce le fonctionnement de l'écosystème. On a pris le grand dauphin. On a pris le merlu. Vous n'avez pas encore parlé du merlu.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie Si.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Pardon, Excusez-moi.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

J'ai parlé du merlu, mais j'ai dit que l'OP du sud hier disait que ce n'était peut-être pas pertinent.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Pour préciser les raisons du merlu. Le merlu, espèce sur liste rouge de l'UICN, suivi avec une qualité de données qui sont, du coup, intéressantes. En revanche, particularité, vous avez du juvénile et de l'adulte. Donc, à un moment donné, on a choisi de ne pas agglomérer les deux et de bien regarder la distinction. On en a mis un peu moins parce qu'il y avait beaucoup de cartes sur le merlu. On en a enlevé un petit peu. Mais, globalement, vous avez à travers ces deux espèces – et derrière merlu, proie du grand dauphin, donc il y a aussi ce lien écosystémique qui était intéressant. J'en reste là. Après, je ne suis pas spécialiste. Je ne suis pas écologiste moi-même. Mais, si vous avez des questions, je peux essayer d'y répondre.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Après, sur les oiseaux marins, c'est la carte risque effet toutes espèces. C'est celle-là oiseaux marins. Toutes espèces, toutes saisons. C'est une cartographie qui avait été fournie dans l'étude bibliographique du maître d'ouvrage. Là, on est bien sur les oiseaux marins, mais pas les oiseaux migrateurs terrestres. Ensuite, poissons, mollusques, crustacés. C'est la carte [inaudible 1:05:26.4] que nous allons fait faire à l'Ifremer [inaudible 1:05:29.2]. C'est celle-ci : poissons ; mollusques ; crustacés.



... Intervenant non identifié [1:05:38.7]

Qu'est-ce qu'elle représentait cette carte?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

C'est en fait le risque d'effet.

... M^{me} Carmen BATE, Organisation des producteurs du sud

C'est-à-dire? Le risque que les éoliennes dérangent...

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

En fait, voilà. Le risque d'effet, comment a-t-il été établi ? Pour faire très simple, ont été cartographiés spatialement les enjeux concernés par le compartiment. Est-ce que l'on a les données spatialisées qui concernent ces différentes espèces : poissons ; mollusques ; crustacés ? L'Ifremer avait évidemment une base de données qui lui a permis avec une certaine robustesse de qualifier un certain nombre d'informations en matière d'enjeux de l'espèce. Et, ensuite, à dire l'expert, de dire par rapport à ces espèces qui sont un enjeu plus ou moins fort, si elles sont sensibles à l'implantation d'un parc éolien. Pour le compartiment poissons, mollusques, crustacés, ont été regardés la sensibilité qui concerne, par exemple, la mise en turbidité de l'eau, les modifications d'habitats, l'abrasion qui peut concerner un certain nombre de choses.

Donc, on a plusieurs effets qui ont été qualifiés. Ensuite, tout cela est mouliné pour aboutir à un croisement entre ces enjeux et cette sensibilité qui donne un risque d'effet. Et, il y a une gradation dans la colorisation. Plus c'est foncé, plus le risque d'effet est considéré fort pour l'ensemble de ces espèces. Et, plus il est clair, moins [inaudible 1:06:51.2]. Comme l'a rappelé la Commission, derrière il y a tout un jeu de données, une carte de synthèse [inaudible et intervention concomitante 1:06:57.7].

... Intervenant non identifié [1:07:01.0]

Au niveau des ancrages, etc., qui ont été faites qui ne reflètent pas forcément la réalité.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Voilà. On pourra revenir en détail, effectivement. Il y a forcément des simplifications qui ont été adoptées. Pour répondre à votre question, sur l'abrasion, en fonction du type d'ancrage qui sera retenu, on peut avoir de l'abrasion ou pas. C'est vrai que tout ça reste précisément et globalement faux. On est sur quelque chose de plus global, mais qui donne quand même les grandes tendances.



... Intervenant non identifié [1:07:01.0]

Là, on parle en fait d'un choix de placement des éoliennes. Alors, on est sûr que ça va y être.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Là, l'exercice, c'est un exercice de localisation.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

C'est important votre question. Je l'ai un peu évoqué tout à l'heure. Mais, je vais vous le redire en deux mots. Là, c'est un exercice où vous pouvez localiser des zones préférentielles ou au contraire des zones d'exclusion, mais également dire que vous n'en voulez pas du tout, et que ce n'est pas le moment de le faire. En fait, vous avez des données et à l'issue du débat que l'on va avoir, vous ferez votre carte individuelle. Vous êtes hyper libre. Ce n'est pas un travail sous pression de dire qu'il faut en mettre. C'est plutôt un travail pour savoir ce que l'on sait aujourd'hui et la manière de réfléchir à savoir si l'on en met ou non.

[Inaudible 1:08:21.7]

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

Là, l'étude pêche. En fait, on a deux cartes : une carte sur les temps de présence ; et une carte sur la valeur économique. La carte sur la valeur économique est celle-là plutôt avec le fond violet. C'est en valeur économique maximale avérée. Donc, cette carte a été faite et complétée avec les organisations professionnelles notamment AP du Sud et OP Sathoan pour à la fois croiser des données dont disposait directement l'État, mais pour aussi ajouter des données qui concernaient notamment la pêche au thon rouge.

Dans les données que l'on avait, on qualifie assez bien la pêche chalutière et tous les navires en gros de plus de 12 m. Donc, ce n'est pas la totalité des navires qui exercent en Méditerranée, c'est une partie d'entre eux. Et, on a ajouté dedans la pêche au thon rouge qui n'apparaissait pas dans nos données puisque nos données ne concernaient que les ventes qui étaient faites en criée. Or, le thon, ce n'est pas tout à fait la même démarche au niveau de la vente. Donc, on ne les avait pas. Donc, l'OP du sud et de Sathoan ont pu nous fournir l'ensemble des données concernant leurs adhérents, ce qui a permis de faire la somme entre d'un côté la valeur économique que nous avions et celle qui correspondait à cette valeur [inaudible 1:09:55.5]. Après, vous avez une autre carte qui donne à voir le nombre d'heures de présence maximale des navires en Méditerranée. Là, on est bien sur des navires français et étrangers. On a à la fois les navires français et les navires espagnols. [Inaudible 1:10:10.7] C'est vrai que l'on est en zone D le nombre d'heures de présence plus marqué, c'est aussi lié [inaudible 1:10:18.7].



... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

Quelle est la dimension du navire?

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

C'est le VMS [incompris 1:10:25.8]. Et, en plus... Pour celle-là, c'est les prix de VMS [incompris puis inaudible 1:10:30.3]. Par contre, sur l'autre carte des valeurs, vous avez en plus [inaudible 1:10:35.0].

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant à la DREAL Occitanie

S'il vous plaît, on continue en plaisance.

... Intervenant non identifié [1:10:51.5]

Olivier, tu peux préciser que la plaisance y apparaît...

... M. Olivier GUIRAUD, FEE

Ce qui apparaît, peu de choses parce qu'en fait on manque de données sur la plaisance. C'est essentiellement la capacité des ports de plaisance, les [inaudible 1:11:02.1], et l'on a un [inaudible 1:11:04.2]. C'est vraiment à prendre avec des pincettes. C'est le trafic des yachts de plaisance équipés de balise AIS, c'est-à-dire les yachts de plus de 24 m.

... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

Par contre, aujourd'hui, vous avez accès à une base de données [inaudible 1:11:16.1] de plus en plus de navires au-delà des 8 m, 8 m de balise AIS [incompris 1:11:20.2].

... M. Olivier GUIRAUD, FEE

Oui, ce que l'on qualifie de [inaudible 1:11:25.7], mais là c'est très difficile à analyser parce qu'en fait c'est déjà vraiment loin d'être exhaustif, ça [inaudible 1:11:35.4].

... Intervenant non identifié [1:11:46.0]

Après, il y a une carte sur la navigation transport maritime navigation commerciale sur la diapositive. C'est là que le Président Ballan rappelait que cette carte intègre à la fois des données [inaudible 1:11:56.6] tout ce qui est vert avec une intensité d'échelle qui est précisée dans la légende. Mais, également un dire d'acteurs parce que cette carte est aussi les ateliers qui avaient été faits en 2020, et pilotés [inaudible 1:12:07.5], jaune/orange, les enjeux pour eux notamment des axes de transport. Et, on voit qu'il y a un certain nombre d'axes de transport qui vont, par exemple, croiser les macro-zones avec



des zones d'enjeux forts, faibles ou moyens qui ont été mis en avant par ces acteurs qui sont plutôt des acteurs du transport maritime.

Après, on retrouve la carte défense. C'est ce que l'on avait à l'époque avec le ministère de la Défense. On a l'ensemble des contraintes qui pouvaient concerner les radars ou les chenaux d'accès aux ports pour des raisons de sécurité, et les [inaudible 1:12:48.1] de basse altitude, pardon, par rapport à l'Armée de l'air. Et, on voit d'ailleurs forcément que cette carte de contraintes de défense a effectivement été prise en compte pour l'établissement des quatre macro-zones par le CMF. [Inaudible 1:13:11.9]

... Intervenant non identifié [1:13:20.7]

Sur la partie raccordement terrestre, parce qu'effectivement c'était bien de chercher à implanter des parcs en mer, mais il faut quand même à un moment donné avoir de l'énergie à terre. Donc, vous avez quatre cartes contraintes qui vous présentent la partie maritime du raccordement avec la partie parcs aussi, puisqu'on a un engin en mer qui s'appelle « poste électrique en mer » et qui doit être à proximité de l'éolienne. Et, vous avez toute cette partie terrestre qui permet de vous indiquer sur une carte très succincte ici quand même les postes de raccordement électrique envisagés à terre, et sur lesquels on envisage le raccordement.

Par exemple, des [inaudible 1:14:01.1] ici qui est un poste de 400 000 V dans la banlieue de Perpignan. Livière dans la proche banlieue de Narbonne. Et, Montpellier pour la zone C. Et, Ponteau et Feuillant [incompris 1:14:17.7] sur la zone D. Après, ça, elles n'étaient pas sur la table quand vous êtes passé, me semble-t-il. Il y a des cartes précisant la partie terrestre avec les différents enjeux. Donc, ici enjeux paysage, patrimoine, milieu humain. Donc, la densité et surtout les sites d'habitations, etc. Milieu physique, avec tout ce qui est enjeu sur les fleuves, toutes les rivières, les zones humides, les étangs, les lagunes. Et, enfin, à côté la synthèse des enjeux du milieu naturel qui synthétise un peu tout ça, les habitats.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Justement, celle-ci. En fait, comme il y a quatre cartes pour chaque zone, ça faisait seize cartes. Donc, on ne les a pas donnés dans le jeu de cartes. Mais, le principe, en fait, il y a un micro si vous avez des questions sur le raccordement au vu de ces cartes de zones. Vous avez des postes et tout ça. Yannick circule et vient vous montrer ces cartes un peu à la demande.

... Intervenant non identifié [1:15:31.5]

Est-ce qu'il y a des différences entre les zones en matière de congestion du réseau qui sont des référentiels ?

... Intervenant non identifié [1:15:36.1]

Non, absolument pas. Aujourd'hui, le réseau est étudié, a été étudié pour que tous les postes que je vous ai cités soient en capacité d'accueillir 750 MW.



... Intervenant non identifié [1:15:49.4]

J'ai une question par rapport au raccordement. On voit qu'il y a un code couleur rouge et un code couleur vert pour les postes électriques.

... Intervenant non identifié [1:15:55.2]

Rouge: 400 000 V. Vert: 225 000 V. Mais, après, indifféremment, cette production en mer peut aller aussi bien sur un poste de 225 que 400, mais pas 63 comme celui de Port-la-Nouvelle, par exemple.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

OK. Merci beaucoup. On passe à la dernière.

... Intervenant non identifié [1:16:11.3]

Pour l'enfouissement des câbles, le raccordement?

... Intervenant non identifié [1:16:13.5]

En mer?

... Intervenant non identifié [1:16:16.2]

Effectivement, les câbles lorsqu'on passe en mer sont ensouillés. C'est le terme. On crée une tranchée, on met le câble dans la tranchée et l'on referme. La tranchée se referme. Là-dessus, parce que je sens la question poindre là derrière, c'est : est-ce qu'on a le droit de chaluter au droit des câbles ? Oui, en tout cas, c'est les engagements que l'on prend pour mettre ces câbles à la profondeur qui permet un chalutage.

... Intervenant non identifié [1:16:44.3]

C'est ce que j'allais vous dire. À quelle profondeur?

... Intervenant non identifié [1:16:44.3]

Tout dépend. C'est un peu comme le [inaudible 1:16:48.0] du canon. On ne sait pas. Ça dépend du type de sédiment. Est-ce que l'on est sur du sédiment compact ? Dans ce cas, ça ne sert à rien d'être à deux mètres de profondeur. Est-ce que l'on est sur du sablo-vaseux ? Dans ce cas, il vaut mieux être un peu plus profond. Donc, il y a des études qui sont faites, des études, ce que l'on appelle des survey physiques géotechniques. Dans un premier temps, on passe avec des espèces de gros radars pour caractériser la nature des sols. Pour s'en assurer, on fait des carottages et l'on regarde un peu la nature



de ces sols. Et, en fonction de ça, on a des courbes qui nous disent que de PK – points kilométriques – tant à tant, ce sera à telle profondeur. De PK tant à tant, ce sera telle profondeur. C'est pour ça. C'est très compliqué de répondre aujourd'hui. Et, ces études ne sont pas faites en ce qui nous concerne. On sait qu'il y a des bars dunaires, des choses comme ça. On en tient compte aussi. Et, surtout régulièrement, ce n'est pas tous les ans, mais régulièrement, on repasse sur le droit des câbles pour s'assurer qu'ils sont toujours ensouillés à la bonne profondeur. Si jamais ils ressurgissaient du fait de mouvements, on refait des campagnes d'ensouillages de nos câbles.

... Intervenant non identifié [1:18:10.8]

Avant de passer à la dernière carte, je n'ai pas fini de compléter sur cette carte qui s'appelle « enjeux technico économiques ». J'ai juste dit qu'il y avait le fond de plan, c'était le vent. Par contre, vous avez ajouté ce qui avait été soulevé par les acteurs de la filière, c'est-à-dire que par rapport aux fermes pilotes, qui sont en cours de développement, et qui devraient être mises à l'eau en 2023, il y a une zone tampon qui a été imaginée entre 5 et 10 km pour éloigner les parcs commerciaux, pour éviter, un effet de bord qui ferait que le parc commercial serait influencé en matière de productibles par la ferme pilote parce qu'il y aurait un effet d'éventement. Donc, là, il y a des zones tampons qui ont été proposées par la FEE hier pour éviter de mettre un parc commercial trop près des fermes pilotes, par rapport à une dégradation du productible.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Merci. Dernière carte.

... Intervenant non identifié [1:18:57.6]

Dernière carte. Ça, c'est la carte effectivement qui avait été faite dans le cadre des ateliers 2020 pilotés par la Dirne [incompris 1:19:03.4]. C'est une carte qui est une carte qui s'appelle de « zones d'adhésion » qui sont le résultat d'un sondage qui avait été fait en ligne dans des conditions Covid, donc à distance.

... Intervenant non identifié [1:19:16.1]

Il n'y a pas eu qu'un sondage.

... Intervenant non identifié [1:19:16.9]

Tout à fait.

... Intervenant non identifié [1:19:17.5]

Le travail derrière...



... Intervenant non identifié [1:19:18.5]

Le travail qui a été fait, c'est un énorme en atelier thématique, un super tableau de préconisations. Je donne un qualificatif, mais en tout cas sur les différentes macro-zones avec un certain nombre de recommandations, de points de vigilance. Et, à la fin, ce travail de sondage avec une gradation sur le taux d'adhésion, c'est-à-dire le nombre de personnes qui ont voté favorablement. Vous voyez les taux d'adhésion : 50 % et 75 % comme marque la couleur bleue. Et, puis certaines zones, qui avaient été identifiées par les acteurs comme rédhibitoires ou défavorables, sont hachurées sur la carte. C'est le résultat d'un sondage qui avait été fait à l'époque.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Tout à fait. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette carte est à prendre avec pas mal de prudences, parce que faite avec des données qui n'étaient pas celles que l'on a aujourd'hui, et faite avec des modalités effectivement qui ne couvraient pas nécessairement tous les acteurs.

... Intervenant non identifié [1:20:05.8]

Cela dit, elle est super cette carte parce qu'elle ne convient à personne... C'est le jeu du consensus... Elle ne nous convient pas totalement. Elle ne convient pas totalement à eux.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

On va continuer, s'il vous plaît.

... Intervenant non identifié [1:20:28.4]

Une dernière carte, c'est la carte sur la règlementation des pêches où l'on retrouve notamment les différents box et les contraintes spatiotemporelles qui sont en cours sur ce que l'on appelle la zone West MED. La Commission a souhaité faire apparaître cette carte de contraintes.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Absolument! C'est un point important parce que justement c'était une carte que l'OP du sud avait présentée lors de l'atelier pêche. Carte importante puisqu'une grande partie des acteurs de la pêche aussi se situe et se prononce par rapport au fait qu'ils font aujourd'hui des efforts – imposés bien sûr, mais ils font des efforts pour la reconstitution des stocks. Et, du coup, la question de l'éolien vient d'une certaine manière questionner et percuter ce sujet. Donc, pouvoir signifier déjà aujourd'hui les zones de limitations de la pêche était un enjeu important. J'ai terminé. Vous avez donc maintenant les choses en main. Madame ou Mademoiselle, je vais vous demander de vous présenter. Vous êtes arrivée. Vous venez de Marseille. Vous êtes l'héroïne du jour.



... Une participante

Je m'appelle Marie [inaudible 1:21:27.6]. Je suis navigante. Je suis également alternante de technicienne supérieure de gestion et protection de la nature.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

OK. Merci beaucoup. In fine, je pense que l'on va plutôt vous passer à l'autre table, finalement, désolé. Ça va plus équilibrer comme il y a deux pêcheurs ici. Ça permettra d'avoir plus de diversités. Donc, je vais vous demander de vous déplacer. Olivier, si tu veux bien laisser ta place. Merci beaucoup. Et, je vais simplement conclure avec un point important. Chacun a bien maintenant deux cartes vierges. Ce sont vos cartes à la fois de travail, mais si vous pouvez prendre un exemplaire en plus pour tout à l'heure faire votre carte individuelle.

Sur cette carte, un point important. Vous avez en bas à droite la petite échelle qui vous permet de voir ce que représente la surface d'un parc de 250 MW, c'est-à-dire estimé à 50 km2. C'est le petit carré. Et, la surface d'un parc de 750 MW. C'est le petit carré qui représente une surface de 150 km2. C'est important que vous puissiez du coup, au moment de réfléchir à la zone, avoir cette mesure, cette échelle. Évidemment, dans les zones que vous allez éventuellement dessiner, elles peuvent être beaucoup plus vastes. Mais, c'est vrai que si elles sont plus petites que 150 km2 – vous avez parfaitement le droit, en fait, vous faites ce que vous voulez – de fait, ça vous permet d'avoir au moins une idée de ce que c'est. Maintenant, si vous voulez proposer 1, 10, 100 petits parcs, vous avez le droit de faire de petits points. Je le redis. C'est totalement libre comme exercice. Mais, ça vous donne au moins une petite image.

Est-ce que vous avez des questions sur toutes les cartes avant que l'on passe à la discussion ? Désolé, je vous le dis maintenant : ce jeu de cartes, vous ne repartirez pas avec sauf si vous voulez vous en servir pour diffuser dans votre organisation. On n'est pas contre. Mais, comme l'on a encore besoin de ces cartes la semaine prochaine à Perpignan, de fait, on vous demandera de nous les laisser. Donc, si vous le voulez bien – pas les noirs et blanches, ce sont les vôtres, on les récupérera tout à l'heure – les autres, les cartes en couleur, on aura besoin de les réutiliser. Donc, c'est le bilan carbone du débat qui est en jeu dans cette affaire. Merci de ne pas les griffonner si c'est possible. De ne pas écrire trop dessus.

... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

Par contre, est-ce que l'on peut... ? Comment pouvons-nous nous baser sur ça, écrire des choses [inaudible 1:24:24.1] Il faut qu'on les ait.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Oui, vous les avez maintenant.



... M. Patrick TOUSTOU, SNSM

Oui, mais il faut qu'on les ait après. Donc, soit vous nous les transmettez par voie numérique...

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Elles seront complètement disponibles. On peut vous les transmettre par voie numérique sans aucun problème. C'est prévu. Une dernière chose que je n'ai pas dite, je vous prie de m'excuser. Vos cartes, à la fin, les cartes individuelles dont j'ai parlé tout à l'heure seront en fait transcrites graphiquement sur un fond numérique. Et, elles seront consultables en ligne, si tout va bien fin de semaine prochaine, de sorte que pendant une dizaine de jours, dans le cadre du débat, les acteurs qui le souhaitent pourront les consulter et revenir dessus, les commenter. Elles seront cependant anonymes, c'est-à-dire que l'on a estimé que c'était plus intéressant de ne pas cibler un tel qui a produit cette carte, mais d'avoir un jeu de cartes individuelles anonyme. On en reparlera tout à l'heure au moment de faire vos cartes individuelles.

On vous laisse débattre. Le principe, je le redis. C'est vraiment à partir des cartes de pouvoir réfléchir sur la hiérarchisation de ces critères. Qu'est-ce qui dans ces cartes vous semble le plus déterminant, le plus important à prendre en compte ? Et, à partir de là, vous pouvez commencer à parler évidemment de localisation. Et, dernière chose. Je me répète un peu. On n'est pas obligé d'être d'accord. C'est complètement normal. La carte qui est au centre n'est pas là pour faire une carte de consensus. Elle est là simplement pour accueillir votre discussion et éventuellement des commentaires, des choses que vous voulez écrire. Est-ce que la règle du jeu est claire pour tous ? Ça va ? C'est parti. Vous avez un peu plus d'une heure.

... Intervenant non identifié [1:25:53.7]

Juste pour compléter ce qu'a dit Étienne, n'hésitez pas à solliciter tout le monde pour poser des questions puisqu'on est en petit groupe. Tout le monde n'a pas le même niveau d'informations.

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

S'il vous plaît, on a un petit complément d'information. Sur la carte des limitations spatiotemporelles de la pêche, Monsieur qui est pêcheur, patron-pêcheur [inaudible 1:26:25.7]. On vous écoute.

... Un intervenant

Je voulais juste vous prévenir. En fait [inaudible 1:26:30.4]. Je voulais vous expliquer, en fait, au-delà de cette zone-là, et dans cette zone-là, je n'ai pas le droit d'y aller. Et, pendant huit mois, je n'ai pas le droit d'aller ici. En fait, ça nous restreint vachement. En plus, si l'on ajoute des zones d'éoliennes, ça va encore plus nous impacter. Donc, si l'on voit bien, toute cette bande de 3 milles interdite. Après, toute la zone jaune, pendant huit mois et la zone orange pendant six mois ou huit mois aussi, je ne sais plus exactement. Je crois que c'est six mois.



... Intervenant non identifié [1:27:12.9]

Sur la légende, la zone jaune est de six mois.

... Un.e intervenant.e

Et, les rectangles violets sont règlementés. Il n'y a pas beaucoup de chalutiers qui ont le droit d'y aller. Je crois que c'est 15 ou 20. Ce sont des autorisations spéciales. Vraiment, c'est très règlementé.

... Un.e intervenant.e

Sachant que West MED, ce que l'on a en tête, c'est que c'est donc une fermeture spatiotemporelle qui est bornée dans le cadre du plan West MED jusqu'à fin 2024, 2025.

... Un.e intervenant.e

Non, les 3 milles, c'est tout le temps.

... Un.e intervenant.e

Donc, le plan West MED, c'est un plan européen qui a été fait pour la reconstitution du stock de merlus cibles, et qui est prévu jusqu'en 2025. Mais, au-delà de 2025, on ne sait pas ce qu'il adviendra. On ne sait pas la manière dont le merlu aura interagi. On ne sait pas si les zones seront à nouveau accessibles pour la pêche. Du coup, c'est ce que disait Étienne en introduction. Les pêcheurs ont concédé ces zones pour améliorer l'état des stocks. Il y a la crainte que de mettre des structures artificielles en mer empêche l'atteinte des objectifs de reconstitution des stocks. Et, que tout ce travail soit annulé.

... Un.e intervenant.e

Est-ce que je peux demander la base sur laquelle la crainte ? Au Danemark, les premières études sur les parcs posés ont tendance à montrer l'effet réserve.

... Un.e intervenant.e

La question de l'effet réserve est toujours assez débattue surtout chez les pêcheurs qui communiquent entre eux. Les pêcheurs des pays du nord de l'Europe ont plutôt une impression que ça ne joue pas en faveur de la ressource. Et, l'effet réserve, pour parler franchement, les pêcheurs n'ont pas besoin d'éoliennes pour créer des réserves en mer. Ils le font déjà.

... Un.e intervenant.e

On le fait déjà... Après, c'est le gros point d'interrogation. Est-ce que l'effet réserve a été démontré réellement ? Est-ce que c'est acté ?



... Un.e intervenant.e

Et, faire une réserve de cantonnement pêche qui est laissée à l'état naturel sera toujours plus efficace — on a l'impression — que d'avoir une zone fermée à la pêche avec une structure artificielle au milieu. Intuitivement, on se dit...

... Un.e intervenant.e

Je peux vous le dire. On l'a vu cette année. C'est la première année que ça a été fait. La zone a été fermée pendant huit mois. Après, on y est allé pêcher dedans quand ça a ouvert. Effectivement, ça a marché. Mais, le point d'interrogation : est-ce que ça va aussi marcher sur des éoliennes ?

... Un.e intervenant.e

L'effet réserve est documenté pour l'éolien posé, avec des espèces encore plus douces qui montent sur le substrat [inaudible 1:30:05.0].

... Intervenant non identifié [1:30:11.7]

Cette zone, on pourra quand même la récupérer quand les réserves seront constituées [inaudible 1:30:13.6]

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Pour le moment, je crois qu'il n'y a pas de décision prise sur la poursuite de West MED au-delà de 2025. Est-ce bien ça ? Ce n'est pas encore clarifié.

... Intervenant non identifié [1:30:25.4]

C'était les éoliennes expérimentales qui répondent à beaucoup de questions [incompris 1:30:26.1]. On devait les avoir. Elles devaient se placer il y a au moins trois ans ou quatre ans de ces expérimentations [incompris 1:30:35.0]. On ne voit rien venir... C'est ce que je veux dire. Un an d'exploitation, deux ans de validation derrière et il n'y a pas [incompris 1:30:40.0].

... M. Étienne BALLAN, Président de la CPDP

Je vous propose que les débats puissent commencer. Je pense que ce sont des sujets importants.

[L'atelier cartographique se déroule entre les participants]

Messieurs, Mesdames, s'il vous plaît. Excusez-moi, je me permets de vous interrompre. Simplement pour vous faire un petit point d'avancement. Certains vont devoir partir. On va en quelque sorte clore, mais c'était en train de se terminer un peu. On va clore les échanges un peu collectifs. Vous



vous retrouvez devant votre carte dite individuelle. Deux, trois petites choses à vous dire. Première chose. Utilisez les couleurs comme l'on en a déjà parlé. Je répète que ça peut être blanc. Si c'est blanc, ça veut dire que vous ne voulez pas vous positionner. Vous pouvez le dire. Les marges sont faites sur ces cartes – les formats A3 – pour que vous puissiez aussi expliquer les choses. Certains ont mis un peu une légende. On vous invite vraiment à argumenter les raisons de votre choix. Ça peut être sur la carte directement quand ça parle d'une zone, d'un choix que vous avez fait. Ça peut être aussi plus globalement. Vous pouvez utiliser la marge pour ça au stylo, pas forcément au feutre. Comme vous voulez.

Dernière chose. Mettez, s'il vous plaît, votre nom au dos. Et, si c'est possible, un contact : mail ou téléphone. C'est ce que vous voulez. De façon – si l'on n'arrive pas à lire quelque chose sur la carte, un texte, un point, un problème, que l'on a besoin d'explication – à ce que l'on puisse vous recontacter. On est bien d'accord. Je le redis. Les cartes sont néanmoins anonymes. Elles seront diffusées de façon anonyme. Au moins, si l'on a un souci quelconque, on peut vous recontacter. Mail ou téléphone, c'est vous qui voyez. On vous donne cinq/dix minutes maintenant tranquillement pour faire ça.

